Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026037-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 21

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.037

Délibération comportant 4 page(s), 0 annexe(s)

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Marie-Agnès GENDRON, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Absentes excusées : Agnès GOUBET (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Klervi PAULET (Pouvoir à Lirzina ILDEBERT).

Secrétaire de séance : Charles JOUIN

Désignation des membres des commissions municipales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La désignation des membres de ces commissions doit être effectuée au scrutin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du même code qui l'exige chaque fois qu'il "y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation".

Toutefois, dans la mesure où l'article L. 2121-22 relatif aux commissions municipales ne prévoit pas que la nomination de leurs membres doive s'effectuer au scrutin secret, une dérogation peut s'appliquer dans ce cas. La désignation des membres aux commissions concernées peut ainsi ne pas se faire à bulletin secret si une délibération le prévoit.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder à la désignation des membres à bulletin secret, mais d'effectuer un tour de table afin de permettre à chaque élu de se positionner sur la ou les commissions de son choix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ces propositions (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026037-DE

Monsieur le Maire, qui dispose de son pouvoir, fait part à l'assemblée [illegible] GOUBET, de se positionner sur les commissions « Finances » et « Environnement – Cadre de vie ».

Madame Lirzina ILDEBERT, Conseillère Municipale, qui dispose de son pouvoir, fait part à l'assemblée du choix de Madame Klervi PAULET, de se positionner sur la commission « Scolaire - Enfance et jeunesse ».

Au terme du tour de table, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter la composition de chacune des commissions municipales comme suit :

Commission « Finances » :
- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Monsieur Charles JOUIN
- Monsieur Eric DUVEAU
- Monsieur Alexis ADRIEN
- Monsieur Franck SEROUX
- Madame Agnès GOUBET

Commission « Développement économique » :
- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Monsieur David BOIVINEAU
- Monsieur Alexis ADRIEN
- Madame Laëtitia MERRIEN
- Madame Nelly COTTAIS
- Monsieur Laurent MIGOT
- Monsieur Lucas DUBREIL
- Madame Sylvie FONTAINE
- Monsieur Franck SEROUX

Commission « Scolaire - Enfance et jeunesse » :
- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Madame Laëtitia MERRIEN
- Madame Nelly COTTAIS
- Monsieur Laurent MIGOT
- Madame Lirzina ILDEBERT
- Madame Klervi PAULET
- Madame Dorine ALIFAT ENGRAND

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026037-DE

Commission « Voirie – Bâtiments – Travaux » :

- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Madame Gaëlle LE LAN
- Monsieur Charles JOUIN
- Monsieur Alexis ADRIEN
- Madame Laëtitia MERRIEN
- Monsieur Laurent MAJCHRZAK
- Monsieur Lucas DUBREIL
- Madame Dorine ALIFAT ENGRAND

Commission « Environnement et cadre de vie » :

- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Madame Agnès GOUBET
- Monsieur Alexis ADRIEN
- Monsieur David BOIVINEAU
- Madame Marie-Agnès GENDRON
- Madame Sylvie FONTAINE
- Monsieur Lucas DUBREIL
- Madame Dorine ALIFAT ENGRAND

Commission « Sport – Culture – Vie associative » :

- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Madame Marie-Agnès GENDRON
- Madame Gaëlle LE LAN
- Monsieur Eric DUVEAU
- Monsieur Charles JOUIN
- Monsieur Lucas DUBREIL

Commission « Communication » :

- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Monsieur Alexis ADRIEN

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260331-DELIB2026037-DE

- Monsieur Laurent MAJCHRZAK
- Madame Nelly COTTAIS
- Monsieur Lucas DUBREIL
- Monsieur Franck SEROUX

Commission « Affaires sociales – Fêtes et cérémonies » :

- Monsieur Yannick LEGOURD
- Madame Valérie DUVAL
- Monsieur Yves THILLOU
- Madame Delphine NORMAND
- Monsieur Stéphane ROBERT
- Madame Marie-Agnès GENDRON
- Monsieur Laurent MIGOT
- Madame Lirzina ILDEBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter la composition des commissions municipales telle que détaillée ci-dessus (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 7 avril 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Charles JOUIN
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	